



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024 063

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en  
exercice : 13

**Étaient absents excusés :** BRESCIANI Pascal, pouvoir à BASSEUIL Roland  
JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire  
LAROCHE Lucas

Nombre de membres  
présents : 10

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

Date de convocation :  
05/07/2024

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

### **OBJET :** Création d'un poste à temps complet d'agent de maîtrise principal et suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024

Le Maire indique au conseil municipal qu'un agent technique actuellement sur le grade d'agent de maîtrise à temps complet peut prétendre, de par son ancienneté, à un avancement de grade au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Si cet avancement est validé par le conseil municipal, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise principal et de supprimer le poste actuel d'agent de maîtrise.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

**DECIDE :**

- la suppression, à compter du 01 décembre 2024 d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal

**PRECISE :**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/07/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT.